



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 novembre 2023

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Vendredi 24 novembre 2023

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC



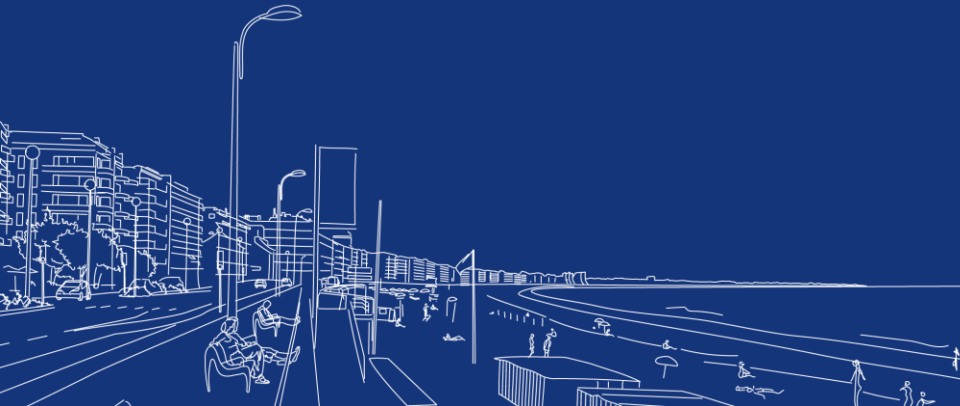
SOMMAIRE

Une obligation légale

Contexte économique

Plan d'action municipal

Prospective financière



VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

- **Inscrit au règlement intérieur du Conseil municipal**
- C'est un document prospectif
- **Le Maire doit présenter en Conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire :**
 - ✓ Les engagements pluriannuels envisagés,
 - ✓ La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
 - ✓ La structure et la gestion de la dette.

2023

- **Contexte international** a un impact sur les marchés des matières premières ainsi que sur les chaînes de valeur internationales
- **Inflation toujours élevée en 2023 (+ 4,5 %) ;** devrait être limitée à 3 % en 2024
- **Croissance limitée à 0,9 % en 2023,** et le PIB augmenterait de 0,9 % en 2024 et pourrait atteindre 1,3 % en 2025
- **Nouvelles tensions sur l'épargne brute** des collectivités locales en repli de 9% en raison d'une inflation élevée
- **Croissance des dépenses de fonctionnement** des collectivités locales de 5,8 % soutenue par des charges à caractère général en hausse de 9,4 %
- **Plusieurs décisions gouvernementales imposent** aux collectivités locales une hausse des dépenses de personnel d'environ 5,1 % (moyenne nationale)

Les recettes de fonctionnement bénéficieraient de :

- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales estimée à +7,10%.**

(éléments issus de La Banque Postale et de la Banque de France)

2024

Deux textes importants

- **La loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027**
 - ✓ Donne un cadre pluriannuel
 - ✓ Fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver
 - ✓ Décline les objectifs par type d'administration

- **La loi de finances 2024**
 - ✓ Cadre annuel
 - ✓ Fixe les crédits en recettes et en dépenses
 - ✓ Peut être ajustée par des lois de finances rectificatives

Les principales dispositions de la LPFP* 2023-2027

*Loi de programmation des finances publiques

Réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologiques et numériques...

- Instauration d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national :

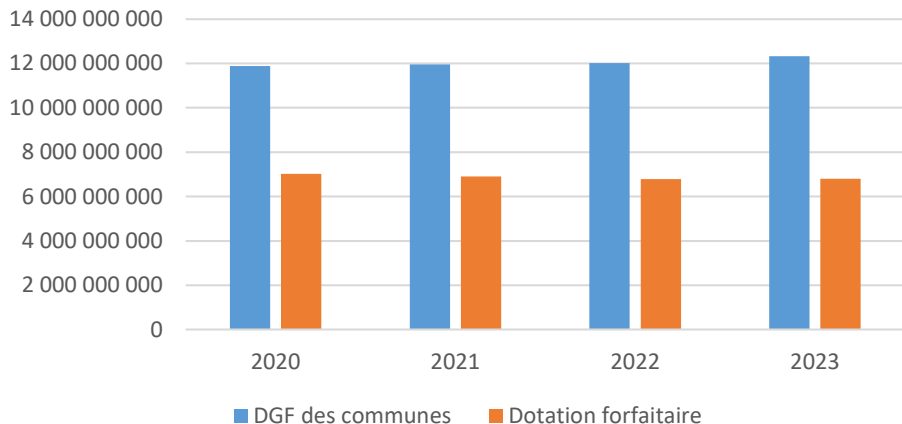
2023	2024	2025	2026	2027
+ 4,8 %	+ 2,0 %	+ 1,5 %	+ 1,3 %	+ 1,3 %

Cet objectif d'évolution pourra être suivi par les collectivités territoriales qui le souhaitent et devra le cas échéant être présenté chaque année à l'occasion du DOB

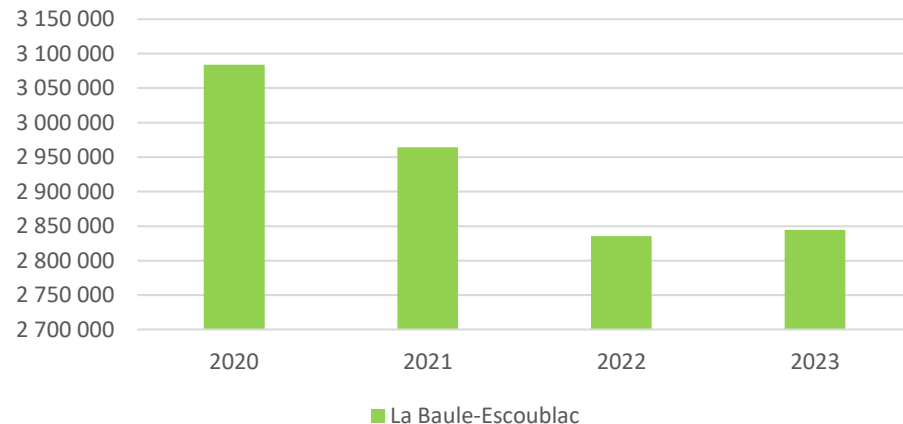
Objectif : IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) -0,5 %. Chaque année, la comparaison de l'évolution du niveau des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national est faite avec celle de la catégorie de collectivités concernées.

Les principales dispositions de la LFI 2024

Evolution de la dotation globale de fonctionnement des communes



Evolution de la dotation globale de fonctionnement perçue par la ville



Le Plan d'action municipal s'articule autour d'objectifs :

- **D'attractivité et de rayonnement du territoire :**
 - ✓ Renforcer la qualité de vie,
 - ✓ Renforcer la sécurité,
 - ✓ Consolider l'attractivité de la commune,
 - ✓ Accompagner la dynamique associative et valoriser les sports,
 - ✓ Renforcer la politique culturelle et son offre,
 - ✓ Développer la transition énergétique et les actions en faveur du développement durable.

- **De garantir les équilibres financiers avec :**
 - ✓ une stabilité des taux d'imposition,
 - ✓ une optimisation du fonctionnement des services municipaux sans dégradation du service rendu.

- **De soutenir le programme d'investissement**



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



LA PROSPECTIVE FINANCIERE

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

Les hypothèses de travail



Stabiliser le taux de fiscalité directe



Poursuivre la recherche de subventions pour financer les dépenses d'équipement



Poursuivre la maîtrise budgétaire



Accroître les recettes sur les budgets annexes



Conserver une épargne nette suffisante

Pour la gestion et le financement des projets de la Ville

Les SPA : Service Public Administratif

- Budget Legs Boesch (TTC)

Les SPIC : Service Public industriel et Commercial

- Budget Centre de stages (H.T)
- Budget Halles et Marchés (H.T)
- Budget Parkings fermés (H.T)
- Budget Aéroport (H.T)

En 2024 : intégration du budget location de salles dans le budget principal

Stabilité des taux sur la mandature

Conséquence de la réforme de la TH. Produit de TH sur les résidences principales compensé par la TFB départementale, neutralisée par le mécanisme du coefficient correcteur.

	bases fiscales		Taux 2023	Taux sur la prospective
	2023	Prévision revalorisation		
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	59 666 843	5 %*	15,90 %	Stabilité
Taxe foncière sur les propriétés bâties	70 412 000	5 %*	34,57 %	
Taxe foncière sur les propriétés non bâtie	182 700	0%	46,95 %	

* Non définitif

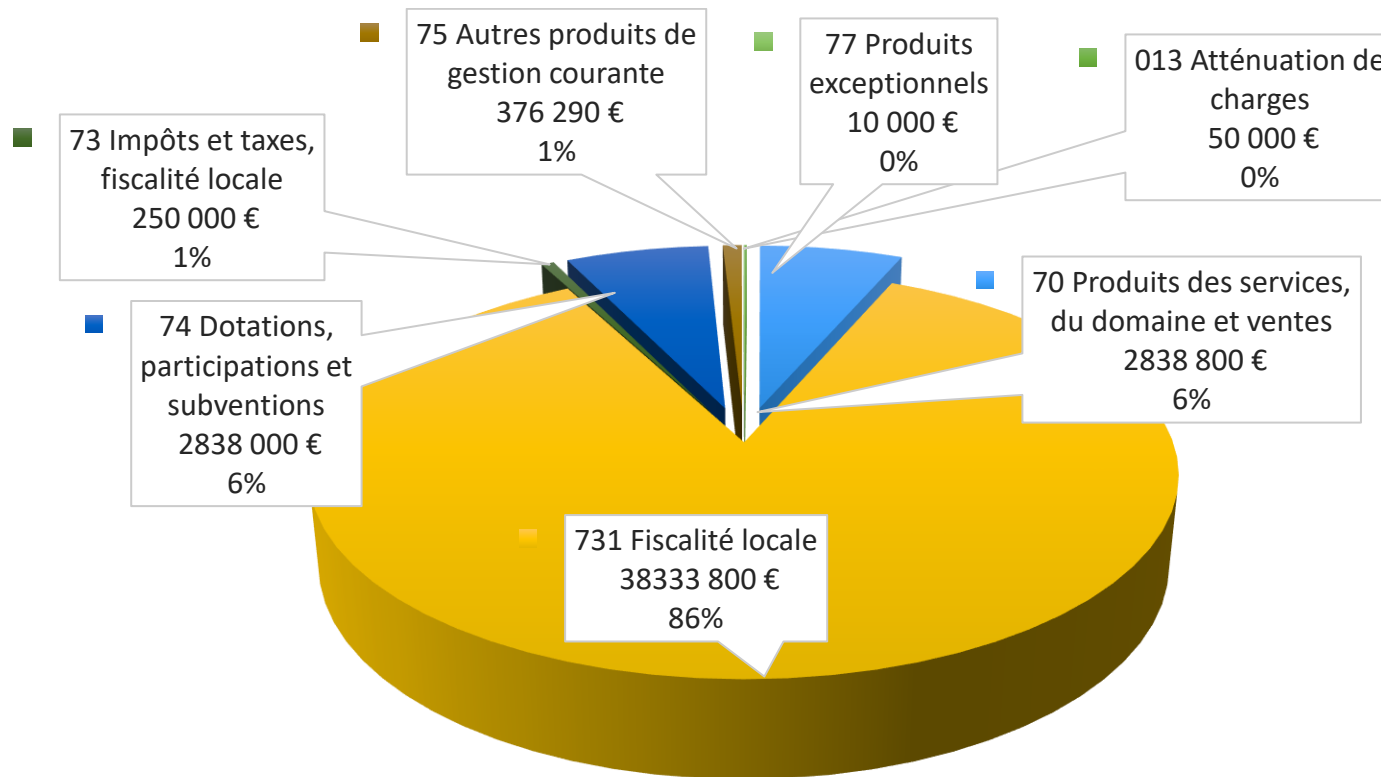
>> Stabilité des taux d'imposition de la Ville sur la totalité mandature

Produit fiscal inscrit = 32 000 000€

Budget de fonctionnement

Recettes

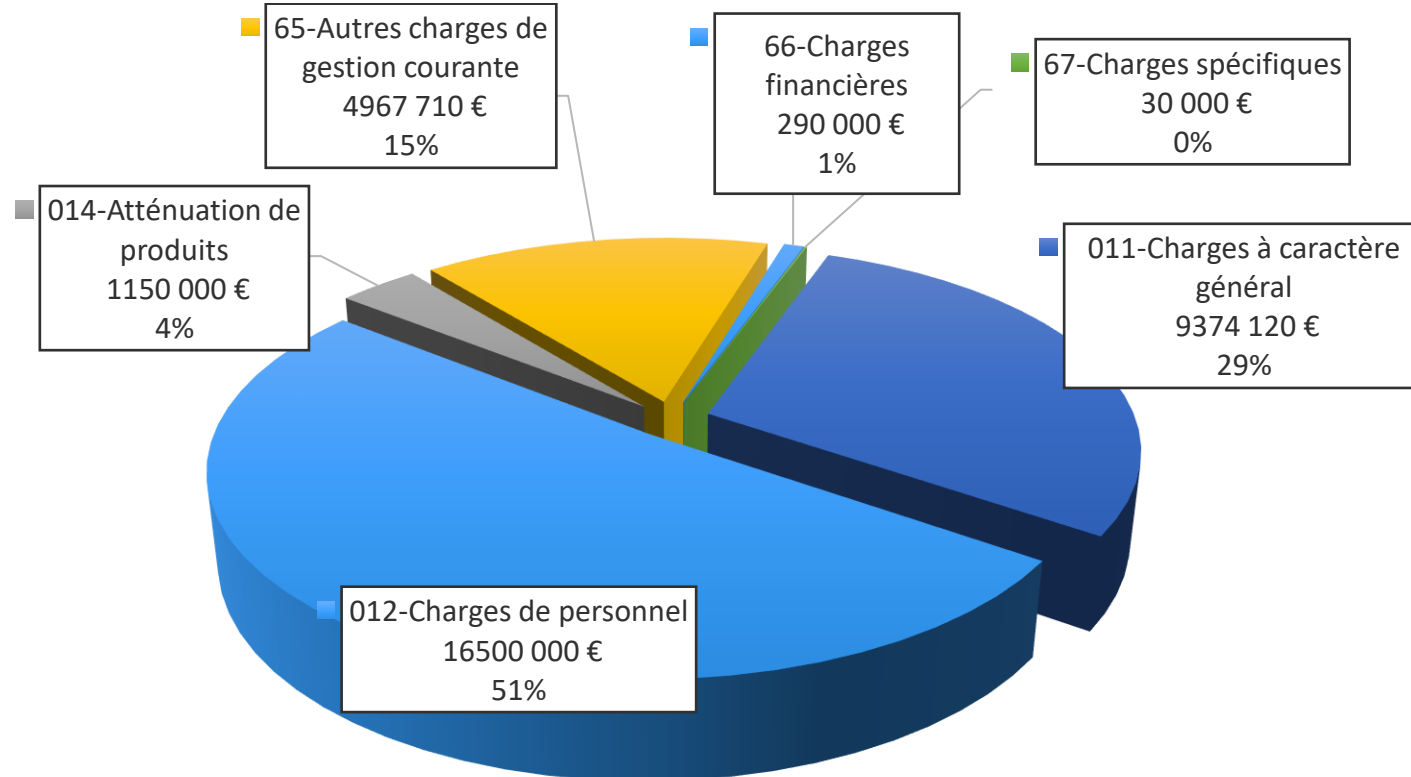
Montant des prévisions 2024 en recettes de fonctionnement = 44 696 890 € en 2024



Budget de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2024 par chapitre : 32 311 830 € en 2024



Afin de privilégier la qualité de vie au travail mais aussi une politique sociale, un ensemble de mesures est mis en place par la collectivité

► **En matière de politique sociale**

- ✓ Participation au transport collectif : 75 % des frais dans la limite des frais engagés
- ✓ CNAS (environ 75 000 euros par an entièrement redistribués) et COS pour les agents
- ✓ Restauration municipale
- ✓ Une participation financière pour la complémentaire prévoyance « maintien de salaire » pour un montant d'environ 8 000 euros chaque année
- ✓ Une participation de la Ville à la « mutuelle santé » des agents à hauteur de 30 € par mois et par agent, ce qui correspond à une participation financière de la ville d'environ 60 000 euros chaque année
- ✓ Une assistante du personnel (2 demi-journées par mois en 2024)

LES PERSPECTIVES RH EN 2024

Les orientations budgétaires constituent l'opportunité de définir les grands projets de la politique des ressources humaines pour faire face aux enjeux sociétaux, culturels, environnementaux et économiques à mener à l'échelle du territoire de la ville.

La politique des ressources humaines de la ville de LA BAULE vise 4 objectifs principaux pour 2024/2025/2026 :

- ✓ **la programmation pluriannuelle de l'évolution des effectifs pour une parfaite optimisation de la masse salariale**
- ✓ **la valorisation de l'engagement professionnel des agents dans le cadre de la refonte du protocole RIFSEEP**
- ✓ **l'attractivité de la collectivité**
- ✓ **la fin du chantier imposé par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 Août 2019 obligeant les collectivités à établir un plan pluriannuel des ressources humaines, notamment en matière d'avancement et de promotion interne, d'égalité H/F...**

Les recettes d'investissement en 2024 (hors emprunt) = 5 985 000 €

- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et redevances = 2 840 000 €
 - ✓ Taxe aménagement = 500 000 €/an
 - ✓ FCTVA = 2 300 000 €
 - ✓ Divers fonds = 40 000 €
- Chapitre 024 - Cessions Immobilisation = 2 045 000 €
 - ✓ Villa des Roches Rouges = 2 000 000 €
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement = 1 100 000 €
 - ✓ Subventions d'équipement = 900 000 € puis 1 000 000 €/an en moyenne
 - ✓ Amendes de police = 200 000 €/an

Les dépenses d'investissement en 2024 = 23 597 700€

- Reversement de fiscalité (attribution de compensation) = 400 000 €/ an
- Possibilité de dépenses d'équipement à hauteur de 20 797 700 €/ an sur le budget principal
- Remboursement du capital de la dette = 2 400 000 €

Simulations

Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	43 111 959	47 425 481	45 012 734	44 696 890	46 573 519	47 235 400
Dépenses de fonctionnement	30 621 816	31 196 880	32 869 230	32 311 830	34 801 636	35 569 054
<i>dont intérêts de la dette</i>	271 146	166 943	270 970	290 000	216 063	178 444
Recettes d'investissement	14 781 178	5 507 967	15 039 576	5 985 000	5 390 900	5 054 618
<i>dont emprunts souscrits</i>	10 000 000	787 092	10 000 000	-	0	0
Dépenses d'investissement	26 480 055	20 276 793	24 330 078	23 597 700	24 642 500	25 777 500
<i>dont capital de la dette</i>	3 543 495	2 874 621	2 341 378	2 400 000	2 086 115	2 089 797
<i>dont P.P.I</i>	22 700 763	17 308 376	21 988 700	20 797 700	22 142 500	23 277 500

Simulations

Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	12 665 259	13 311 103	12 414 473	12 675 060	11 989 902	11 847 685
Epargne brute	12 384 113	13 144 160	12 143 504	12 385 060	11 771 883	11 666 347
Epargne nette	8 840 617	10 269 539	9 802 126	9 985 060	9 685 767	9 576 550

Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	12 712 563	13 500 902	14 960 677	17 813 678	12 517 457	7 144 124
Résultat de l'exercice	791 265	1 459 775	2 853 001	-5 296 221	-5 373 333	-6 368 832
Fonds de roulement en fin d'exercice	13 503 828	14 960 677	17 813 678	12 517 457	7 144 124	775 292

Endettement

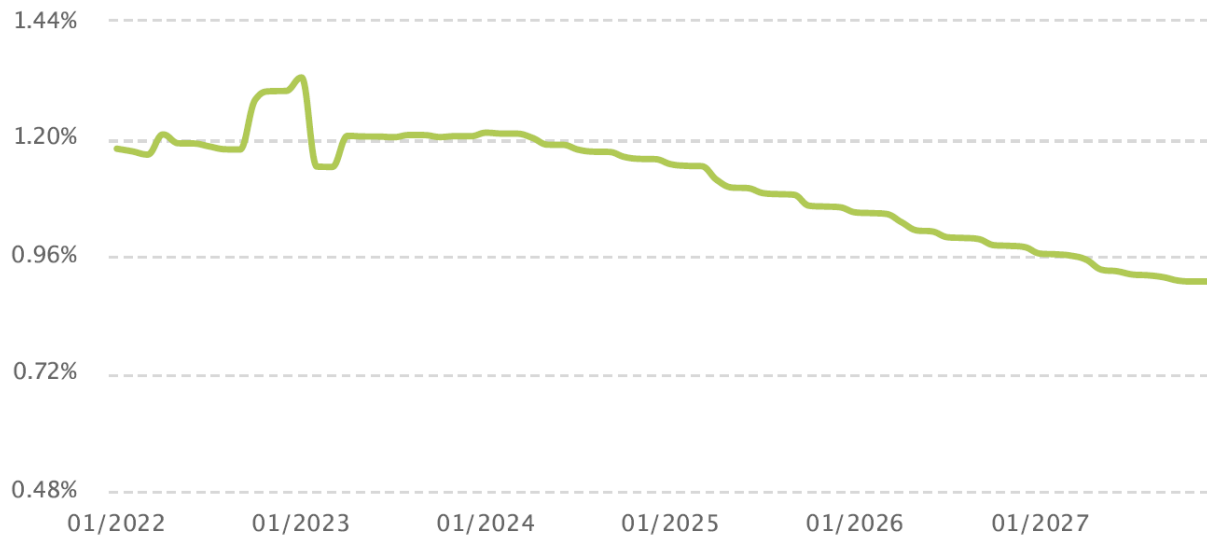
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	17 802 634	15 715 105	23 373 727	21 015 870	18 929 755	16 839 958
Ratio de désendettement	1,4 ans	1,2 ans	1,9 ans	1,8 ans	1,6 ans	1,4 ans
Emprunt	10 000 000	787 092	10 000 000	0	0	0

- Sur la base de ces hypothèses de travail, la ville :
 - ✓ Propose **la stabilité des taux d'imposition sur le mandat** ;
 - ✓ Propose de réaliser **un programme d'équipements de 20,79 M€ en 2024.**
- Avec pour objectif :
 - ✓ une **épargne nette de gestion en moyenne annuelle de 9,5 M€** ;
 - ✓ une **capacité de désendettement de 1,4 ans** fin 2026.

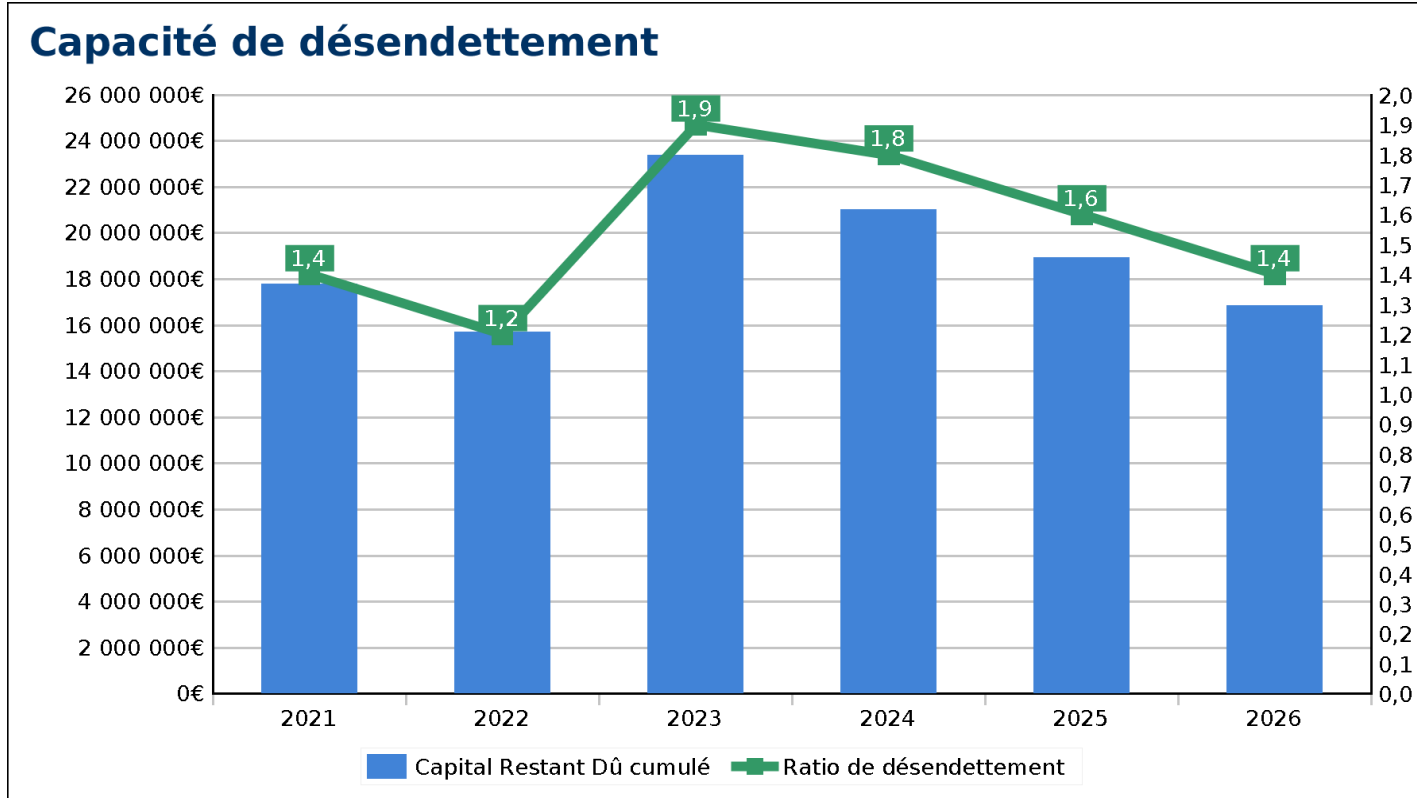
Synthèse de la dette au 31/12/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
23 373 727 €	1,12%	15 ans et 2 mois	7 ans et 8 mois	9

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Capacité de désendettement en années





DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Vendredi 24 novembre 2023

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 novembre 2023

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC